

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 juin 2023

II. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

2.2 – Formation et Vie Universitaire

2.3.2 Bourse d'excellence Paderborn

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la ville du Mans, réuni en séance le 1^{er} décembre 2022, approuvant le versement à l'Université du Mans d'une bourse de 6403€ à deux étudiants de l'Université de Paderborn.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre la Bourse d'excellence Paderborn. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 27 juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

BOURSE PADERBORN

2023 - 2024

LA BOURSE DE PADERBORN est destinée à soutenir financièrement un(e) étudiant(e), qui effectue une année d'études à l'université de Paderborn. Deux bourses « PADERBORN » sont attribuées chaque année. Le montant d'une bourse est d'environ 275 euros/Mois pour une année universitaire. Elle est versée par l'Université de Paderborn et, réciproquement, l'Université du Mans verse une bourse d'un montant équivalent à un étudiant de Paderborn. Les bourses sont subventionnées par La Ville du Mans d'une part, et la ville de Paderborn et le DAAD (Office Allemand d'Échanges Universitaires) d'autre part.

Nom – Prénom :

Date de naissance :

En 2022/2023 je suis inscrit(e) en :

Adresse E-mail :

Tél :

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation
- Lettre de recommandation d'un enseignant
- Relevés de notes des deux dernières années

CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 01 décembre 2022****30- Le Mans Université - Octroi d'une bourse de 6403 € à deux étudiantes de Paderborn**

Cabinet du Maire - Président - Protocole - Relation Extérieures – Événementiel

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

Dans le cadre d'un accord intervenu entre les Universités du Mans et de Paderborn d'une part, et les Municipalités d'autre part, il a été décidé l'attribution annuelle d'une bourse destinée à deux étudiantes de Paderborn effectuant une année universitaire au Mans, la ville de Paderborn offrant une aide réciproque à un ou plusieurs étudiants du Mans. Cette subvention d'un montant de 6 403 euros servira à couvrir leurs frais de scolarité pour l'année (logement, nourriture, livres, recherches). Elle fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2022, fonction 024.2 « Relations Internationales » Nature 6714 « Bourses et prix ».

Pour cette année 2022, deux étudiantes Paderbornaises, Antonia Franke et Dorothea Elisabeth Hepp, inscrites en deuxième année de Licence Langues Etrangères Appliquées (Anglais-Allemand) ont été sélectionnées par un jury.

Je vous propose mes chers Collègues de reconduire les modalités de versement de cette bourse d'étude.

L'Université étant plus compétente pour surveiller l'utilisation de cette bourse, la totalité de celle-ci est versée à l'Agent Comptable de Le Mans Université.

Le Mans Université est chargée :

1 - de communiquer le nom des étudiantes mancelles désignées, le Maire de la ville du Mans ou son représentant étant associé aux choix des étudiants ;

2 - de reverser mensuellement cette bourse aux étudiantes de Paderborn après contrôle de l'activité de celles-ci, et de rendre compte à la ville en fin d'année universitaire de ce règlement.

Au cas où les étudiantes de Paderborn n'effectueraient pas la totalité de leur année, la somme non utilisée serait à valoir sur le montant de la bourse de l'année suivante ou serait éventuellement reversée à la Ville par l'Agent Comptable de Le Mans Université.

53 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY (représentée par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), M. C. LACOSTE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK (représenté par Mme C. LEROUX), Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDMOND (représenté par M. Y. CALIPPE), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER (représenté par Mme B. AFFAGARD), Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD (représentée par M. E. DIONE), M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT (représenté par M. C. COUNIL), M. T. TOUCHE (représenté par M. R. BATIOT), Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI (représentée par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA, M. I. GARSMEUR.

2 élus n'ayant pas pris part au vote : M. Q. PORTIER, M. J. GOUFFÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226860H1

Affichage le 06 décembre 2022

Délibération exécutoire le 06 décembre 2022

BOURSE D'EXCELLENCE PADERBORN 2022/2023

Dans le cadre de la coopération internationale entre les universités de Paderborn (Allemagne) et du Mans, des bourses d'excellence « Paderborn » ont été instituées. Ce dispositif est cofinancé par la Ville du Mans et l'Université du Mans.

Pour l'année 2022/2023, le Service des Relations Internationales de Le Mans Université gère et verse une bourse de 6403 € aux étudiants allemands en mobilité à Le Mans Université et sélectionnés par l'université de Paderborn.

Pour l'année universitaire 2022/2022, les bénéficiaires de la bourse sont :

- Antonia FRANKE
- Dorothea HEPP

Le Mans, le 5 juin 2023



Pour le Président et par délégation
Catherine PAINEAU
Responsable Administrative
Du Centre de l'International et des Langues